

SEANCE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le 31 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, en session ordinaire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles BOYENVAL, Maire

Présents : GUILLOU Thierry, DUCROCQ Nicole, POIDEVIN Lionel, LEFEBVRE Martine, FILLOCQUE Jérôme, GAUTHIER Carine, PILLET Robert, HAUCHARD Mylène, SAGEOT Florent, RABASTE Elsa.

Secrétaire de séance : SAGEOT Florent, élu.

Approbation du compte rendu du 22 mars 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2026

Réf : 2026310301

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître

Soldes d'exécution

Soldes d'exécution (déficit – 001) de la section d'investissement :	66 319.40 €
Soldes d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement :	125 465.05 €

Restes à réaliser

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépense pour un montant de	0 €
En recettes pour un montant de	0 €

Besoin net de la section de d'investissement

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	66 319.40 €
--	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour financer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R – 1068) :	66 319.40 €
---	-------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R – 002) :	59 145.65 €
---	-------------

FONGIBILITÉ DES CREDITS

La fongibilité des crédits est la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES REELLES	336 410 €
----------------------------	-----------

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES REELLES	221 884 €
----------------------------	-----------

Après s'en être fait exposer le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

En fonctionnement d'autoriser Monsieur le Maire a effectué des mouvements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à 7.5%

En Investissement d'autoriser Monsieur le Maire a effectué des mouvements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à 7.5%

VOTE DES 3 TAXES :

Réf 2026310302

Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2026 de ne pas augmenter les taux des 3 taxes et les vote à l'unanimité comme suit :

Désignation	En %
Taxe foncière	31.84
Taxe foncière non bâtie	26.58
Contribution Foncière des Entreprises	11.84
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10.12

SUBVENTIONS 2026 VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Réf : 2026310303

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2026, les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	Montant en euros
Société de Chasse d'Halloy	170
Comité des fêtes	2 400
Le souvenir Français de Grandvilliers	100
L'outil en main	100
Lieutenant de Louveterie	60
L'épicerie solidaire	60
TOTAUX	2 890

VENTE D'HERBE

Réf : 2026310304

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la location de l'herbage cadastré A 420 contenant 26a 90ca appartenant à la commune qui est loué pour faire de l'herbe, est arrivée à expiration le 01 mars 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide d'autoriser Monsieur Régis SAGNIER à s'occuper de l'entretien de l'herbage (haie et tonte d'herbe).
- Fixe le montant à 130 euros du 01 mars 2026 au 01 mars 2027

MODE DE REFACTURATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 202

Réf : 2026310305

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M57 et M49,

Considérant que l'ensemble des coûts des agents exécutant des missions pour les services assainissement de la commune doivent être pris en charge par les budgets correspondants ainsi que certains coûts de fonctionnement.

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément aux grands principes budgétaires des finances publiques, chaque budget doit retracer l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes nécessaires à son exécution.

Considérant la reprise de l'administratif et notamment la facturation depuis le 1^{er} janvier 2021 par la commune, la mise en place d'un nouveau logiciel.

Aussi, il est proposé de fixer le mode de refacturation de certains coûts directs devant impacter le budget annexe d'assainissement alors qu'ils sont supportés par le budget principal de la commune d'Halloy (flux entre le budget principal et le budget annexe correspondant à la participation de ces derniers aux frais d'administration générale de la commune). Cette mise en conformité permettra en outre d'approcher le plus possible la réalité des coûts de l'exécution des compétences assainissement.

Ce mode est le suivant :

▪ Remboursement par le budget annexe d'assainissement de la masse salariale réelle constatée de certains agents au prorata des heures d'intervention/prestations effectuées pour l'exercice des compétences dudit budget.

Le montant prévisionnel des contributions dues au titre de l'année 2026 a ainsi été calculé à partir des montants prévisionnels inscrits lors du vote des deux budgets :

Charges du personnel	5 000 €
Frais de fonctionnement (Logiciel, Maintenance copieur et logiciel, Encre, papier enveloppe)	3 000 €

TOTAL A REVERSER	8 000 €
-------------------------	----------------

La refacturation des frais de personnel (coût chargé comprenant la totalité de la rémunération, de ses éléments accessoires ainsi que des charges patronales associées) et frais de fonctionnement seront annuels. Un titre sera émis par le budget principal à l'encontre du budget annexe de l'assainissement.

APRES AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DECIDE A L'UNANIMITE :

- Approuver le mode de calcul des charges de personnel et coût de fonctionnement associé à refacturer au budget annexe assainissement,
- Autoriser le Maire à signer tous documents et actes nécessaires se rapportant à cette décision.

PARTICIPATION A UN VOYAGE SCOLAIRE

Réf : 2026310306B

Dans le cadre de la section européenne du lycée Jeanne Hachette de Beauvais, **Emma LOUIS** a sollicité l'organisation d'un **voyage d'études à Londres**, destiné à approfondir l'histoire anglaise.

Ce déplacement, prévu **du 6 au 10 avril 2026**, s'inscrit dans une démarche pédagogique visant à renforcer les apprentissages par une immersion culturelle et historique. Coût du séjour 620 €.

M. Le Maire propose d'allouer une participation de 60 euros par enfant pour l'année scolaire 2025-2026

Que cette somme sera versée directement au lycée

Où l'exposé, le Conseil Municipal accepte les propositions de monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents s'y réfèrent.

Avant le vote du budget, Monsieur le Maire a laissé la parole à la secrétaire générale de mairie afin qu'elle explique à l'assemblée les principes budgétaires et ses orientations

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : COMMUNE

Réf : 2026310307

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		Propositions votées
Chapitre 011	Charges à caractère général	138 925
Chapitre 012	Charges du personnel	117 500
Chapitre 014	Atténuation de produits	20 150
Chapitre 65	Charges de gestion courante	59 680
Chapitre 66	Charges financières	155
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 034

TOTAL DES DÉPENSES		345 444
<i>FONCTIONNEMENT RECETTES</i>		Propositions votées
Chapitre 002	Excédent reporté	59 145
Chapitre 70	Produits des services	9 140
Chapitre 73	Impôts et Taxes	32373
Chapitre 731	Impositions directes	129 181
Chapitre 74	Dotations, Subventions	96 335
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	19 000
TOTAL DES RECETTES		345 444

Dépenses d'investissement	Propositions votées	Recettes d'investissement	Propositions votées
10005 - BATIMENTS	59 145		
2131 - Bâtiments publics : Sécurisation de l'accueil	5 510		
2131 - Nouveau bâtiment technique aménagement	51 273		
2131 - Nouveau bâtiment technique clôture	2 362		
10007 - OUTILLAGE	4 471		
2157 - Débroussailleur	859		
2157 - Souffleur	562		
2157 - Plateau coupe	3 050		
10014 - ECLAIRAGE PUBLIC	26 718		
204181 - Autres org pub - Biens mob, mat, études	26 718		
1011 - SENTE PIETONNE	119 069		220 787
231 - Immobilisations corporelles en cours	119 069	1321 - Subv. Etat (DETR)	54 033
		1323 - Subv. Départements	46 754
		1641 - Emprunts en euros	120 000
1013 - LOGEMENT CHEMIN DES CLOZEAUX	5 406		
2131 - Balcon et escalier	5 406		
1016 - TERRAIN	224		
2111 - Terrains nus	224		
1018 - CIMETIERE	6 851		
2116 - Cimetières - Clôture	6 851		
- TOTAL OPERATIONS	221 884	- TOTAL RECETTES	220 787

001 - Solde d'exécution section investissement	66 319	10222 - FCTVA	8 057
1641 - Emprunts en euros	16 792	10226 - Taxe d'aménagement	799
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 301	1068 - Affectation des résultats	66 319
		165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 300
		2804181 - Amortissements	3 083
		2804182 - Amortissements	5 951
- TOTAL DEPENSES FINANCIERES	84 412	- TOTAL RECETTES FINANCIERES	85 509
- TOTAL INVESTISSEMENT	306 296	- TOTAL INVESTISSEMENT	306 296

Le budget primitif 2026 est voté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : ASSAINISSEMENT :

Réf : 2026310308

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions HT votées
Chapitre 011	Charges à caractère général	28 408
Chapitre 012	Charges du personnel et frais assimilés	8 000
Chapitre 014	Atténuation de produits	3 700
Chapitre 65	Charges de gestion courante	100
Chapitre 66	Charges financières	4 986
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	966
Chapitre 68	Dotations aux amortissement	1 400
TOTAL DES DEPENSES		81 822
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions votées
Chapitre 70	Vente de produits, prestations de services	36 001
Chapitre 002	Excédent reporté	17 429
Chapitre 042	Montant de l'amortissement des subventions pour financer les biens	28 392
TOTAL DES RECETTES		81 822

Dépenses d'investissement	Propositions HT votées	Recettes d'investissement	Propositions votées
10003 - CONSTRUCTION RESEAUX	55 205		
2315 - Installat°, matériel et outillage techni	55 205	-	
- TOTAL OPERATIONS	55 205	- TOTAL RECETTES AFFECTEES	
13911 - de la collectivité de rattachement	28 392	001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	62 596
1641 - Emprunts en euros	13 261	28158 - Autres matériels, outillage technique	34 262
- TOTAL DEPENSES FINANCIERES	41 653	- TOTAL RECETTES FINANCIERES	96 858
- TOTAL INVESTISSEMENT	96 858	- TOTAL INVESTISSEMENT	96 858

Le budget 2026 est voté à l'unanimité.

NOMINATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS SYNDICALES ET LOCALES

COMMISSION SYNDICAT EAU DE GRANDVILLIERS

Réf 2026310309

Délégués titulaires :	Délégués suppléants
-BOYENVAL Gilles	-GUILLOU Thierry
-FILLOCQUE Jérôme	-SAGEOT Florent

COMMISSION SYNDICAT ELECTRICITE (SE60)

Réf 2026310310

Délégué titulaire :
-GUILLOU Thierry

SMOTHD

Réf 2026310311

Délégué titulaire :	Déléguée suppléante
-Gilles BOYENVAL	-HAUCHARD Mylène

COMMISSION SCOLAIRE : SIRS

Réf 2026310312

Président :	-SAGEOT Florent, titulaire
BOYENVAL Gilles	-DUCROCQ Nicole, suppléante

COMMISSION D'ACTION SOCIALE

Réf 2026310313

Délégué(e)s du Conseil Municipal	Président : BOYENVAL Gilles	Délégué(e)s par arrêté du Maire
-LEFEBVRE Martine -PILLET Robert -GUILLOU Thierry -GAUTHIER Carine		-TETU Christine -RUELLAN Magalie -VANDEPUTTE Maxime

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**Réf 2026310314**

3 Délégué(e)s titulaires	Président : Gilles BOYENVAL	3 Délégué(e)s suppléant(e)s
-GUILLOU Thierry -SAGEOT Florent -HAUCHARD Mylène		-POIDEVIN Lionel -PILLET Robert -GAUTHIER Carine

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :**Réf 2026310315**

Ces noms seront présentés au centre des impôts de Beauvais, leur choix nous parviendra par courrier.

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE 60210 HALLOY
RUELLAN	Magalie	15/05/1975	10 rue de l'église
VANDEPUTTE	Maxime	31/07/1997	10 résidence du guidon
PILLET	Robert	05/09/1981	21 rue du guidon
GUILLOU	Thierry	29/10/1982	36bis rue de l'église
LOFFET	Fabienne	19/11/1960	52 rue de l'église
LEFEBVRE	Martine	14/06/1965	9 résidence du guidon
MARQUIS	Frédéric	29/11/1972	6 rue de Briot
FILLOCQUE	Jérôme	24/04/1974	3 chemin du tour de ville
POIDEVIN	Lionel	22/04/1957	12 rue de Grez
CALADO	Manuel	13/01/1967	17 rue de Briot
GAUTHIER	Carine	08/05/1976	15 rue de Briot
BRUNO	Thierry	30/12/1963	1ter rue de Beauvais
SAGEOT	Florent	13/06/1989	16 rue du guidon
FOURNIER	Benjamin	12/12/1989	22 rue du guidon
BARREIRO	Véronique	29/12/1972	13 résidence du guidon
BRUNO	Virginie	31/01/1975	1ter rue de Beauvais
LOUIS	François	16/10/1964	10 rue de l'église
RABASTE	Elsa	25/09/1998	10 résidence du guidon
PRUVOST	Romain	05/08/1992	3 rue du guidon
DOWLUT	Natacha	15/08/1993	16 rue de Briot
HEUDE	Bruno	30/07/1959	16 rue de Grez
BIGET	Stéphane	25/05/1973	31 rue de l'église
BAGUET	Sébastien	16/01/1974	66 rue de l'église
TETU	Christine	31/10/1966	12 rue du guidon

REPRESENTANT DEFENSE : BOYENVAL Gilles
Réf 2026310316

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la commission de contrôle de la liste électorale est composée selon l'art. L 19 du Code électoral

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.

(Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission)

- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;

- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (TGI).

Sont désignés à siéger pour cette commission au niveau du Conseil Municipal :

Proposition Délégué(e) du Tribunal de Grande Instance	Délégués du Conseil Municipal	Proposition Délégué(e) de l'Administration
-6 noms parmi la population Pour la désignation d'un(e) titulaire et un suppléant(e)	-Nicole DUCROCQ, titulaire. -Elsa RABASTE, suppléante	-6 noms parmi la population Pour la désignation d'un(e) titulaire et un suppléant(e)

COMMISSION BULLETINS COMMUNAUX

Président :	Titulaires
-BOYENVAL Gilles	- DUCROCQ Nicole - RABASTE Elsa - GAUTHIER Carine

COMMISSION DES FINANCES : Le Conseil Municipal au complet

COMMISSION DES TRAVAUX : Le Conseil Municipal au complet

COMMISSION DES CHEMINS : Le Conseil Municipal au complet

DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
Réf 2026310317

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal qu'en application de l'article L2122-22 du CGCT, puis particulièrement en son alinéa 4, de l'autoriser, pendant la durée de son mandat, à :

- Signer l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes

- Signer les devis concernant des travaux, fournitures et services, pour un montant $\leq$ à 4 000€ TTC, Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Signer des baux locatifs communaux sans augmentation de loyer ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Où l'exposé, le conseil Municipal accepte toutes les délégations citées par M. le Maire. Cette délégation est consentie pour la durée du mandat du Maire et pourra être modifiée ou révoquée à tout moment par une nouvelle délibération du Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Point d'avancement sur les travaux de la sente piétonne – Tranche 2

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil que la tranche 2 est engagée, conformément au calendrier prévu, les dispositions retenues pour sécuriser et signaler chaque accès au chantier reproduiront le modèle mis en œuvre lors de la tranche 1, afin d'assurer une continuité dans la gestion des flux piétons et des riverains.

Un ajustement est prévu concernant le revêtement en béton désactivé, dont la granulométrie sera augmentée par rapport à la tranche 1, pour des raisons de durabilité, d'esthétique et afin de ne pas avoir les mêmes problèmes que la tranche 1.

Les réunions de chantier auront lieu chaque mardi à 8h30, en présence du Bureau ARTEMIS et des représentants de l'entreprise OISE TP.

Par ailleurs, un point détaillé sur les malfaçons de la tranche 1 sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine séance, incluant leurs causes et la solution proposée par ladite entreprise.

Tour de table :

Madame Elsa RABASTE interroge Monsieur le Maire sur les odeurs de chlore persistantes depuis quelques jours dans l'eau potable. En réponse, Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner auprès du Syndicat des Eaux de Grandvilliers puis reviendra vers le Conseil Municipal.

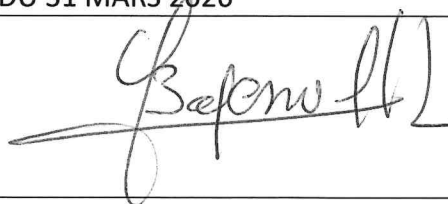
Enfin, Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un calendrier annuel prévisionnel regroupant toutes les réunions sera envoyé par courriel prochainement.

Prochaine réunion le 28 avril 2026

L'ordre du jour étant épuisé et tour de table effectué, Monsieur le Maire clos la séance à 21h40.

SIGNATURE DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2026

Gilles BOYENVAL, Maire

Handwritten signature of Gilles Boyenval in black ink.

Florent SAGEOT
Secrétaire de séance élu

Handwritten signature of Florent Sageot in blue ink.